

Il s'agit d'un service d'accompagnement visant à l'autonomie et il concerne à partir de 20 ans, des personnes ayant des troubles autistiques (sans précision supplémentaire).

**Le projet de vie de la personne doit être l'intégration dans la société sous toutes ses facettes.**

La première donnée à prendre en compte est l'extrême diversité des besoins d'accompagnement, suivant les personnes et les moments. Le SAMSAH doit s'adapter à ces fluctuations et pour cela le nombre fixé de 10 places relève plus d'un financement que d'une réalité pratique : A tel moment une personne (quand elle est en recherche d'emploi par exemple) aura besoin d'un accompagnement à la hauteur d'une place, à tel autre, l'accompagnement pourra être allégé (toujours pour le même exemple, travail effectif et bonne mise en route) et libérera du temps d'accompagnement.

**L'admission au service est temporaire mais le SAMSAH s'engage à suivre les personnes qui sortiraient du dispositif et à demander un prolongement ou une réadmission en cas de besoin.**

Ce service aura aussi comme mission de **servir d'appui aux services généralistes** ayant à accompagner des personnes avec autisme.

Les personnels seront formés à l'autisme : particularités et recommandations d'accompagnement.

Le lien doit être fort avec les familles

**Tous les domaines de la vie en société doivent être envisagés** selon le projet de vie de la personne.

L'objectif de chaque action est avant tout éducatif : Le personnel apprend aux personnes à utiliser les services « de droit commun » (pôle emploi par exemple) et ne se substitue pas à eux.

Le volet médical, relève de l'apprentissage à **l'hygiène, à la prévention et au suivi médical** (contact avec les médecins qui suivent de fait la personne). Dans le domaine paramédical, un(e) psychologue, un(e) ergothérapeute, participent à l'apprentissage dans tous les domaines défaillants de la personne autiste, notamment **la vie sociale, l'anticipation, la motricité fine...** Cet apprentissage relève d'une évaluation fonctionnelle fine et régulière.

**Notre association a décidé d'être partenaire du projet. Elle doit participer à l'embauche des personnels, à leur formation, à l'évaluation régulière du dispositif.**

Si vous êtes concernés, il faut faire la demande d'orientation vers un SAMSAH spécialisé TSA, auprès de la MDPH, le plus vite possible.

En parallèle, il faudrait envoyer une demande de suivi au **SAMSAH de l'APAEI des Pays d'Auge et de Falaise, 60 rue de la Folie, 14000 Caen**. Si l'orientation a déjà été faite, envoyez cette demande de suivi dès maintenant avec la notification. Nous pouvons vous en faire parvenir un formulaire.